

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE**  
**LA SEANCE N° 16 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020**  
**DU VENDREDI 5 JUIN 2015 A 20 H**

Date de la convocation : 25 Mai 2015.

L'an deux mil quinze, le cinq juin à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : Mr Claude DUSSOUILLEZ, Maire  
Mme Maryse PAGNIER et M. Guy MIOT, Adjoints  
Mmes, Corinne GARNIER, Jennifer BRESSAND, MM. Hervé DECREUSE, Fabien VIEILLE-MECET,  
Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Louis GIROD, Laurent CLAUDET, Mickaël POURNY, Luca CURTENELLE,

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAGNIER

**Ordre du jour de la séance n° 16 :**

1. **Approbation du compte rendu de la séance n° 15 du 13 mai 2015**
2. **Administration Générale**
  - Secrétaire de Mairie : renouvellement du contrat
3. **Bâtiments communaux**
  - Eglise : point d'avancement
4. **Eau assainissement**
  - Projet nouveau château d'eau
5. **Voirie rue d'Arlier**
  - Enfouissement des réseaux secs : début des travaux le 21/05
6. **Informations et questions diverses**

**Compte-Rendu :**

1. **Approbation du compte rendu de la séance n° 15 du 13 mai 2015**

Sans opposition ni autre commentaire, le compte-rendu est approuvé.

## **2. Administration Générale**

### ➤ Secrétaire de Mairie : renouvellement du contrat.

Le Maire propose le renouvellement du contrat pour 2 mois + congés payés dûs. Au-delà, le Maire propose d'arrêter le contrat avec Xavier Barrat compte tenu du coût élevé de l'emploi à temps complet (35 h / semaine). En seconde hypothèse, le Maire propose de conserver Xavier Barrat à mi-temps (base 17,50 h / semaine) qui correspond à la taille de la collectivité. Le Maire rappelle que lors de l'embauche de Xavier Barrat, le choix était très limité compte tenu du délai de remplacement (1 mois) de la secrétaire démissionnaire. A présent et au bout de 7 mois de travail, le Maire ne juge pas opportun de conserver Xavier Barrat à temps complet.

## **3. Bâtiments communaux**

### ➤ Eglise : point d'avancement.

Ce dossier n'ayant pas avancé de façon significative au cours du mois de mai, il n'y a donc pas de commentaires particuliers à faire.

## **4. Eau assainissement**

### ➤ Projet nouveau château d'eau.

L'avant-projet du château d'eau a été présenté par M. Cornier du cabinet André. L'observation principale résidait dans l'implantation sur le terrain de M. Michel Vuillemin.

Le 19 mai, le géomètre (Cabinet Callier) a effectué le bornage contradictoire en présence du propriétaire du terrain. La superficie exacte sera finalement établie à 5,48 ares, alors que l'estimation initiale entre la commune et le propriétaire portait sur environ 7 ares. Le prix négocié avec le propriétaire, 15.000 € reste le même bien que la surface soit un peu inférieure. La commune doit se contenter d'avoir pu trouver un vendeur de terrain à cet endroit boisé lui permettant d'installer son nouveau réservoir. Le Conseil Municipal valide ce prix forfaitaire de même que le PV de mesurage et d'estimation du Cabinet Callier.

Les autorisations de passage pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau seront faites prochainement par la commune alors qu'elles auraient dû être faites par le maître d'œuvre.

Le Conseil approuve le choix de la commission qui souhaite que les travaux de réalisation des nouvelles conduites commencent en début juillet afin que le terrain soit rétabli et engazonné avant l'hiver prochain.

## **5. Voirie**

### ➤ Enfouissement de réseaux secs : début des travaux le 21/05.

Les travaux ont effectivement commencés comme prévu (entreprise Dole sous-traitante de Bouygues télécom adjudicataire du marché SYDED).

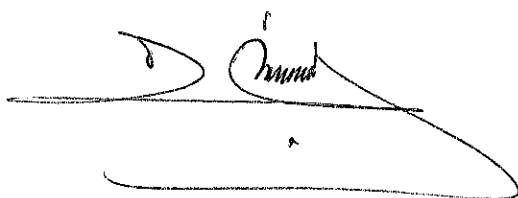
Le chargé d'affaire du SYDED propose deux types de luminaires pour l'éclairage public, soit des luminaires à ampoules sodium de 70 W ou des luminaires à leds à basse consommation 35 W. Il précise que ces derniers sont totalement éprouvés et correspondent à la gamme de prix (poteaux + crosses + luminaires) fixés par le SYDED. Le Conseil, après débat, opte pour des luminaires à leds.

## **6. Informations et questions diverses**

Rappel de la Fête des Mères le 6 juin : 42 inscrites.

La séance est levée à 22 heures 30

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers Municipaux

